

Résidence à la Cité internationale des arts, Paris

Dans le cadre de son soutien à l'émergence artistique, la Ville de Toulouse a souhaité confier à l'isdatt la gestion de son atelier-logement de 40m² à la Cité internationale des arts à Paris, dans le Marais.



La Cité internationale des arts

La Cité internationale des arts est une résidence d'artistes qui rassemble, au cœur de Paris, des artistes et qui leur permet de mettre en œuvre un projet de création ou de recherche dans toutes les disciplines. Sur des périodes de trois mois à un an, la Cité internationale des arts permet à des artistes de travailler dans un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnel·les du milieu culturel. Les résident·es bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

L'atelier-logement (espace de vie et de création) dont bénéficient les résident·es leur permet de cohabiter avec plus de 300 artistes et acteur·trices du monde de l'art de toutes les générations, de toutes les nationalités et de toutes les disciplines. En collaboration avec ses nombreux partenaires, la Cité internationale des arts ouvre plusieurs appels à candidatures thématiques et/ou sur projet tout au long de l'année.

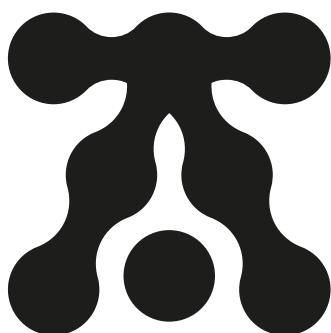
La Cité internationale des arts joue un rôle d'animation de la communauté d'artistes qui y séjournent via l'organisation de temps de rencontres entre les résident·es, la mise en œuvre d'une programmation culturelle, en lien avec eux, dans ses lieux ou hors les murs. Elle peut aussi inviter les résident·es à participer à des événements mis en œuvre avec des partenaires professionnels français ou étrangers. Cette résidence permettra donc au·à la lauréat·e de tisser un réseau professionnel national mais également international.

L'isdatt

Dans une démarche d'insertion professionnelle, l'isdatt souhaite que ses **diplômé·es des cinq unités** — art, design, design graphique, musique et danse — puissent bénéficier d'une résidence à la Cité internationale des arts à Paris.

Afin de bénéficier de cet atelier-logement, les diplômé·es doivent présenter **un projet professionnel en lien avec la scène culturelle de Paris ou sa région**.

L'étude des projets reçus et le choix du·de la lauréat·e ou des lauréat·es (après consultation de l'équipe de la Cité) se feront par un comité composé du directeur



général de l'isdaT, des trois directeurs des études de l'isdaT, de la responsable du développement de l'isdaT et d'un responsable de centre d'art de la Région.

Il est à noter que plusieurs lauréat·es sur l'année (de septembre 2022 à août 2023) peuvent être sélectionné·es en fonction de la temporalité de leurs projets. Les projets que le·la lauréat·e souhaite développer à Paris et/ou sa Région pouvant se dérouler sur 3 à 12 mois.

Une fois le·la lauréat·e sélectionné·e, l'isdaT travaillera en collaboration avec l'équipe de la Cité pour accompagner le·la diplômé·e dans son projet, à développer son réseau professionnel et créer des opportunités professionnelles.

Calendrier prévisionnel

- Appel à projets : du 8 mars au 8 mai 2022
- Choix du·de la lauréat·e : fin mai 2022
- Début de la résidence du·de la lauréat·e : septembre 2022

Bourse

Afin d'accompagner le·la lauréat·e dans ce dispositif, l'isdaT prendra en charge le loyer mensuel de l'atelier-logement de la Cité internationale des arts et attribuera une bourse au·à la lauréat·e à hauteur de 500 euros par mois de résidence.

Tous les autres frais sont à la charge du·de la lauréat·e.

Personnes pouvant candidater

- Futur·es diplômé·es (2022) et diplômé·es (de 2016 à 2021) DNSEP art, design et design graphique
- Futur·es diplômé·es (2022) et diplômé·es (de 2018 à 2021) DE et DNSPM musique
- Futur·es diplômé·es (2022) et diplômé·es (de 2018 à 2021) DE danse

Candidature

Si vous êtes intéressé·es, veuillez envoyer votre dossier complet en un seul PDF à votre nom par WeTransfer à l'adresse suivante :

civique.developpement@isdat.fr

- un CV,
- un dossier artistique type portfolio,
- un projet de résidence explicitant le projet que vous souhaitez développer à Paris et/ou sa région ainsi que sa temporalité,

avant le dimanche 8 mai 2022 à minuit au plus tard.

Tout dossier incomplet ou reçu après le 8 mai 2022 minuit ne sera pas étudié.
La réponse vous sera donnée par e-mail début juin.